AVENANT AU CONTRAT « \$11 » POUR L'ACHAT PAR EDF D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Avenant du 17/10/2014 au contrat n°BTA0413090

ENTRE:

M LOUE GUY, anciennement domicilié, 174 RUE HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET, actuellement domicilié: 336 BOULEVARD LAPALU 65700 MAUBOURGUET, désigné ci-après par "l'Ancien Titulaire/Producteur"

MME RUI SYLVANA, domiciliée 174 RUE HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET, désignée ci-après par "le Producteur"

Ft

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 930 004 234 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le N° 552 081 317 RCS Paris, dont le siège social est situé à Paris 8^{ème}, désignée ci-après par « l'acheteur ».

Etant préalablement exposé que :

L'Ancien titulaire/producteur et l'acheteur ont signé le contrat cité en référence pour l'achat d'énergie électrique produite par l'installation, objet dudit contrat.

Par courrier en date du 26/03/2014, l'ancien titulaire/producteur a informé l'acheteur que l'installation était transférée au producteur.

En considération de ce qui précède, les parties ont convenu de ce qui suit.

L'entête des conditions particulières du contrat est annulé et remplacé

Le producteur

MME RUI SYLVANA, domiciliée 174 RUE HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET, désignée ci-après par "le Producteur"

ARTICLE 1 : Prise d'effet de l'avenant et date d'échéance du contrat

Le présent avenant prend effet le 14/02/2014.

La date d'échéance du contrat auquel il est attaché demeure inchangée.

L'index relevé à la date du transfert de propriété est : 1193

L'index de non consommation relevé à la date du transfert de propriété est : 0

Le producteur est substitué dans tous les droits et obligations de l'ancien titulaire/producteur au titre du présent contrat.

ARTICLE 2 : Frais de timbre et enregistrement

Le présent avenant est dispensé des frais de timbre et d'enregistrement. Les droits d'enregistrement seront à la charge de celle des parties qui aura motivé leur perception.

Fait en triple exemplaire à Lyon,

Ancien titulaire/Producteur Représenté par MLOUE GUY En sa qualité de Le A.S.J.M...Soly

- the

Lui

L'ACHETEUR Représenté par

En sa qualité de

Le2.6.DEC.

Raymond BOULLE Adjoint au chef d'agence Agence PV Paraculiers